Ville de Grevenmacher
Muselmetropol

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue op Flohr, rue Anne Frank, Leitschbach, rue du Stade, op der Heckmill et Zéilewee à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la manifestation sportive « Charity Crosss ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	**rue op Flohr, rue Anne Frank, Leitschbach, rue du Stade, op der Heckmill et Zéilewee**
Début :	**Vendredi 19 mai 2023 à 07h00**
Fin :	**Vendredi 19 mai 2023 à 15h00**
Motif :	Charity Cross 2023
Règlement :	GRE-097-2023

Grevenmacher, le 12 mai 2023

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

Administration de la Ville de Grevenmacher

Carole Clemens

Léon Gloden